



29èmes Journées nationales d'étude, de recherche et de formation de l'AIRe
Un AIRe de famille
26, 27 et 28 novembre 2025 à St Etienne

Convention de formation professionnelle

Entre les soussignés :

AIRe – Association des DITEP, Présidée par Monsieur Roland DYSLI

N° déclaration activité : 11950560695

Et

Association :

DITEP :

Adresse :

.....

Représenté par M/Mme :

Est conclue la présente convention, en application des dispositions du livre III du code du travail relatif à la formation professionnelle continue, et notamment de son article L6353-2

Article 1 – Objet de la convention

En exécution de la présente convention, l'organisme de formation Association des DITEP s'engage à organiser l'action de formation suivante :

Intitulé de l'action : 29^{es} journées d'étude, de recherche et de formation de l'AIRe

Intitulé journées : Un AIRe de famille

Date et lieu : 26, 27 et 28 novembre 2025, Espace Fauriel, 23 Rue Pierre et Dominique Ponchardier—42100 Saint-Étienne

Nature de l'action : formation visant l'adaptation et le développement des compétences des professionnels œuvrant dans les DITEP.

Durée de l'action : 19 heures 20 minutes réparties sur 3 jours

Effectif global concernés par l'action : environ **800** (Nombre de stagiaires). Pour les séances plénières, les participants seront répartis dans deux salles :

- l'amphithéâtre (750 places)
- Une salle de retransmission (avec micro pour les questions)

Modalités de déroulement de l'action : interventions plénières et travaux de formation en ateliers.

Remise de supports pédagogiques à l'issue de la formation : actes des journées

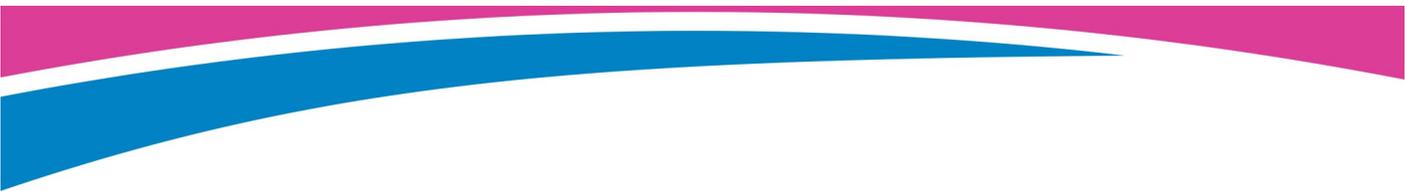
Modalités de sanction de l'action : l'action de formation est sanctionnée par la délivrance au stagiaire, à l'issue de la formation, d'une attestation de présence par l'organisme de formation. Cette attestation de présence mentionne les objectifs, la nature et la durée de l'action de formation.

Prix et contributions financières par personne :

- Tarif Adhérents **570,00 €** dont **40,00 €** de restauration.
- Tarif non Adhérents : **800,00 €** dont **40,00 €** de restauration.

Modalités d'évaluation :

- **Avant la formation :** un questionnaire d'évaluation sera disponible en ligne avant la formation permettant d'évaluer les connaissances des stagiaires en fonction des objectifs de la formation.
- **A l'issue de la formation :** Un formulaire sera transmis aux participants afin de mesurer le niveau de connaissance acquis ainsi que leur niveau de satisfaction



Article 2 – Objectifs et argument des journées

Depuis les années 2000, les établissements sociaux et médico-sociaux s'attachent à intégrer davantage, dans leurs pratiques et organisations, la légitimité de la famille dans l'élaboration du projet de chaque jeune et sa participation à la vie de l'institution.

La loi 2002-2 consacre cette évolution, défendue par les acteurs médico-sociaux (parents et professionnels). Depuis, le législateur promeut le renversement de la doctrine d'une approche déficitaire et protectionniste du handicap au bénéfice du droit commun, à l'accessibilité pour tous, en premier lieu la scolarisation et la formation. Il vient affirmer la place de citoyen à part entière de la personne en situation de handicap, de son droit à se penser par elle-même, ouvrant le nécessaire tournant vers une société inclusive.

C'est aussi dans cette dynamique, y compris dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, que les termes « accueil » et « accompagnement » remplacent l'expression « prise en charge » soulignant là aussi cette volonté de changement dans la conception de la relation aidant/aidé.

Dès lors, la famille devient un acteur majeur, décisionnaire de l'accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet de vie pour son enfant.

Ce changement de paradigme apparaît, pour nombre de professionnels et d'institutions, comme une histoire ancienne. Cependant, à l'observation des pratiques, des témoignages issus de rencontres partenariales et des habitus professionnels, cela ne va toujours pas de soi... laissant percevoir encore de nombreux écueils dans les relations familles/DITEP.

Chaque personne/famille est porteuse de sa propre histoire, de son parcours de vie, issus de cultures et d'environnements différents. La notion même de famille a évolué : décomposée, recomposée, monoparentale, homoparentale.

Dès nos premières rencontres, les parents peuvent témoigner de vécus de disqualification dans leur fonction parentale et de souffrance pour eux et leurs enfants. C'est bien vers l'enfant et sa famille, vers leurs souffrances, que s'engage notre écoute. Comment évitons-nous alors l'écueil de (nous/leur) laisser croire que nous savons mieux qu'eux ?

Le passage en dispositif apporte aux DITEP atouts et appuis pour s'engager dans la co-construction de réponses thérapeutiques, éducatives et pédagogiques. Autour de chaque jeune, c'est une rencontre de groupe à groupe qui se tisse : celui de la famille et celui du DITEP. Comment cette rencontre impacte-t-elle le jeune, ses parents, sa fratrie et les professionnels ? Entre compétences et fragilités, comment accompagner ensemble le parcours du jeune ?

Impulsée par l'AIRe, l'évolution des DITEP témoigne aussi de notre perpétuelle quête de savoir, ou plutôt, de clés de compréhension. Si beaucoup d'entre nous sont attachés à la notion de trauma précoce,



générationnel voire transgénérationnel, les approches cognitives, comportementalistes, systémiques nous proposent des clés de lecture complémentaires.

Aujourd'hui, parents et familles « coopèrent », « font alliance », « collaborent », « co-construisent ». Ces termes nous permettent de définir la relation que les DITEP entretiennent avec les familles. Pour autant, comment parvenir à un véritable travail en commun alors que les parents, au-delà de la problématique de leur enfant, sont souvent confrontés à de multiples difficultés ?

In fine, l'ensemble de ces mutations est le socle d'un ajustement de la place, du pouvoir et des capacités de chacun : familles et jeunes comme auteurs de leurs projets, partenaires et DITEP comme acteurs avec eux tout au long de leurs parcours.

A partir d'une approche scientifique, interdisciplinaire et d'un partage d'expérimentations, ces 29^{èmes} journées de formation de l'AIRe nous amèneront à vivre et penser la rencontre avec la, les familles des jeunes que nous accompagnons. Il s'agira d'entendre, d'articuler et faire entrer en résonance famille et DITEP, afin de se donner des repères pour penser, voire repenser, notre action.

Objectifs:

- Savoir utiliser les compétences de l'environnement et notamment celles des familles pour Co-Construire le parcours de l'enfant.
- Comprendre les liens d'attachement de l'enfant et de sa famille pour créer les conditions d'un accompagnement réussi, adapté à leurs besoins.
- Développer des pluralités d'approches théoriques et cliniques, visant à enrichir la pratique professionnelle en DITEP.
- Avoir la capacité d'initier des projets, qui développent le pouvoir d'agir des jeunes et leurs représentants.
- Savoir s'appuyer sur des pratiques innovantes exposées dans les ateliers ou par les chercheurs intervenants.
- Avoir la capacité d'optimiser mes interventions auprès du public accompagné dans un contexte sociétal en constante évolution

•

Article 3 – Programme des journées

Mercredi 26 novembre :

12h	Accueil des participants et émargements
13h30	Ouverture des Journées par Roland DYSLI, Président de l'AIRe Discours officiels
14h15	Que pouvons-nous apprendre des parents dont l'enfant est accompagné en DITEP? Table ronde de familles d'enfants accompagnés <u>Animation</u> : Laurent SOCHARD, psychosociologue
15h30	Présentation de MÉTIS Europe
15h45	Pause
16h15	S'appuyer sur les savoirs expérimentiels pour (re)faire institution ensemble Laurent SOCHARD, psychosociologue, ethnologue et sociologue
17h15	Capsule vidéo
17h25	Impact de la théorie de l'attachement sur l'engagement des professionnels dans l'accompagnement des familles Docteur Anne RAYNAUD, psychiatre et Directrice Institut des Instituts de la Parentalité
18h30	Présentation du programme Erasmus +
18h35	Festiv'AIRe—Apéritif dinatoire musical à la Verrière Fin : 22h30

Jeudi 27 novembre :

8h30	Ateliers
12h	Déjeuner
13h30	Intervention de Rebonds !, présentation du Challenge Rugby Inter DITEP
13h45	De la compétence des systèmes d'intervention à la compétence des familles ! Guy HARDY, formateur en approche systémique, ancien directeur d'un service aux familles lourdement précarisées, auteur de « S'il te plaît, ne m'aide pas » Eres 2011
14h45	Capsule vidéo
15h	Repensons l'éducation comme métamorphose! Gabrielle HALPERN, philosophe
16h	Pause
16h30	Présentation des formations AIRe/Champ Social
16h40	Capsule vidéo
16h55	Les familles possibles Vincent Maël CARDONA, réalisateur et scénariste, César du Premier Film 2022
18h	Fin

Vendredi 28 novembre :

8h30	Ateliers
12h	Déjeuner
13h30	La parentalisation du social Claude MARTIN, Sociologue, directeur de recherche émérite au CNRS
14h15	« La parentalité, à l'épreuve du couple et de l'enfant, en situation interculturelle » Abdessalem YAHYAOUÏ, Docteur d'État en psychopathologie clinique, enseignant-chercheur HDR en psychopathologie clinique Emérite
15h10	Capsule vidéo
15h15	Table ronde de clôture <u>Animation</u> : Justine MICHON <u>Participants</u> : Perrine GILLES et Benoît LAZRAK, administrateurs de l'AIRE représentants du collège Personnes Accompagnées de l'AIRE et Roland DYSLI, président de l'AIRE
16h	Discours de clôture de Christophe BUISSON, vice-président de l'AIRE Passage de relai au COPIL organisateurs des Journées du Havre 2026
16h15	Fin

Présentation des ateliers sur <https://aire-saint-etienne2025.fr/>

Article 4 - Dispositions financières

L'acheteur de formation, en contrepartie de cette action de formation, s'engage à verser à l'organisme :

Pour les adhérents :

	Coût unitaire	Nombre de stagiaires	Total
Frais pédagogiques	530€		
Frais de restauration	40€		
TOTAL GENERAL	570€		

soit€ (montant en lettres) euros.

Pour les non adhérents

	Coût unitaire	Nombre de stagiaires	Total
Frais pédagogiques	760€		
Frais de restauration	40€		
TOTAL GENERAL	800€		

soit€ (montant en lettres) euros.

Article 5 – modalités de règlement

Le règlement sera réalisé uniquement après les journées nationales à réception de la facture.

L'AIRE n'accepte pas les subrogations de paiement, les établissements en lien avec leur OPCO devront régler directement la facture à l'AIRE.

Quel que soit le mode de paiement retenu, il est impératif que le payeur soit nominativement identifiable.

Une concordance entre les coordonnées du payeur et celles des inscrits est nécessaire si elles sont différentes (Nom de l'organisme gestionnaire et du DITEP).

Article 7 – Non réalisation totale ou partielle de la prestation

La non réalisation de la prestation de formation par l'AIRe donnera lieu à remboursement des sommes versées et aucune facturation de sommes au titre de ladite formation ne sera délivrée.

Si l'annulation n'est pas imputable à l'AIRe et si cette annulation a lieu 10 jours au plus tard avant la réalisation des journées, l'Aire retiendra 40 % du prix de la formation, restauration comprise, soit 228€ par personne pour les adhérents et 320€ par personne pour les non adhérents.

En cas d'annulation totale ou partielle moins de 10 jours avant la réalisation, l'AIRe retiendra la totalité des sommes versées soit 100% du prix de la formation.

Article 8 - Différends éventuels

La validation des inscriptions est conditionnée par la réception de :

- la présente convention et son annexe, dûment remplies et signées
- le règlement intérieur de la formation daté et signé
- le bulletin de participation daté et signé
- l'évaluation d'entrée en formation.

Adressés

- soit par mail à contact.champsocial@gmail.com
- soit par courrier à :
Champ Social Formations
34 bis sur Clérisseau
30000 Nîmes

Aucune inscription incomplète ne sera prise en compte.

Fait en double exemplaire, à le

Pour l'acheteur de l'action de formation
Nom et qualité du signataire

Pour l'Association des DITEP
Le président de l'association
Roland DYSLI

